

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/04/2016

Le 11 avril 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND (remplace Vincent LAUTIER), Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bernard HENRY), Christian BAISE (pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Pascal CUNY (pouvoir Martial THEVENET), Dominique DESFORGES (pouvoir Marc PECHOUX), Yves DUMOULIN (pouvoir Daniel DOMPOINT), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir Jean-Claude AUBERT), Chantal NOEL (pouvoir Anny SANLAVILLE), Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT

OBJET : TRANSPORTS – Demande de remboursement du versement transport d'OGF

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle que le Versement Transport (VT) a été instauré sur la CCDSV depuis août 2012 pour financer l'exploitation du réseau de transport Saônibus.

Cette taxe est assise sur la masse salariale des entreprises et des administrations de plus de 11 salariés. Les URSSAF prélèvent le montant du VT auprès des employeurs et le reverse à la CCDSV tous les mois.

Le principe d'assujettissement au versement transport est assorti d'un certain nombre d'exceptions notamment pour le personnel logé. En effet, le versement de transport peut être remboursé aux employeurs qui justifient assurer à titre gratuit le logement permanent sur les lieux de travail ou le transport collectif de leurs salariés, au prorata des effectifs logés ou transportés.

Le remboursement n'est effectué que pour les seuls salariés logés ou transportés.

La société OGF (menuiserie industrielle) dont l'établissement se situe à Reyrieux et Trévoux se trouve dans cette situation et demande le remboursement pour une personne dont le logement est assuré sur le site de l'entreprise.

Pour les 2 années 2012 et 2013, ce remboursement représente 106.79 € TTC. Pour l'année 2014, il s'élève à 124 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** le remboursement du versement transport à la société OGF, sise à Reyrieux pour les années 2012/2013 et 2014 au titre de son personnel logé pour les montants respectifs de 106.79 € TTC et 124 € TTC ;
- **Mandate** le président pour signer les documents nécessaires à ce remboursement.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 AVR. 2016** A Trévoux, le 11/04/2016

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160411-2016C34-TR

Affichage le : **19 AVR. 2016**

**Le Président,
Bernard GRISON**


